

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Lundi 7 novembre 2022
Commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 7

Convocation du 31 octobre 2022

Réunion du lundi 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 7 novembre, à 18 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Madame ALEXANDRE Elise, Madame PARIGOT Marianne, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur GRIMAUX Stéphane, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine (arrivée à 19h10).

Absents excusés : Monsieur MORET Régis (pouvoir Monsieur GROHE Jean-Pierre), Madame VEKEMAN Noémie (pouvoir Monsieur DOISY Hubert), Monsieur, D'AMBRAS Jérémy (pouvoir Madame ALEXANDRE Elise), Monsieur MERMOUX Cédric, (pouvoir Monsieur LAMARRE Michel).

Secrétaire de séance : Monsieur GROHE Jean-Pierre.

Les points suivants ont été examinés lors de la séance du 7 novembre 2022.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, l'assemblée nomme un secrétaire de séances parmi ses membres. Monsieur GROHE Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2022.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

3) PROJET CITY STADE. 2022-11-07-36

Vu la demande d'installation d'un city stade,

Vu l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'étude de ce projet,

Considérant le devis de la société « AGORESPACE » d'un montant de 77 428. 80 €,

Considérant le devis de la société « ALTRAD MEFRAN », d'un montant de 73 200.00 €,

Considérant que des demandes de subventions vont être faites auprès de l'Etat, le Département et l'Agence Nationale du Sport,

Il est précisé que la société AGORESPACE propose une finition plus adaptée et de meilleure qualité avec des garanties plus importantes sur certains matériaux.

Il est précisé que viendront s'ajouter au devis initial, les travaux de terrassement et pose du sol pour un montant de 40 000.00 € approximativement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté le devis de la société « AGORESPACE », sous réserve des subventions accordées et du montant du devis du terrassement et de la pose du sol. Ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

4) DEMANDE DE SUBVENTION CITY STADE.2022-11-07-37

Vu les travaux pour de terrassement et de pose de sol pour l'installation d'un city stade,

Considérant que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le projet à condition de bénéficier de subvention de l'Etat, le Département ou l'Agence Nationale du Sport,

Il est précisé que ces demandes seront faites dès réception des devis de terrassement et de pose de sol.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité les propositions énumérées ci-dessus et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

5) CHOIX DE L'ENTREPRISE : INSTALLATION PORTE DE L'ATELIER.2022-11-07-38

Arrivée de Madame LECOINTE Delphine à 19 h 10.

Vu les travaux effectués à l'atelier 12 bis rue Bullot,

Vu la vétusté de la porte actuelle,

Considérant le devis de l'entreprise « METAL LOX » d'un montant de 8 661.000 HT,

Considérant le devis de l'entreprise « M2C » d'un montant de 10 850.00 HT,

Il est précisé que ces devis présentent les mêmes matériaux et la porte restera identique à l'original. Il n'y aura pas de changement visuel, seule l'ouverture sera modifiée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le devis de l'entreprise « METAL LOX », et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

6) CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE COMMUNALE.2022-11-07-39

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale,
Vu la proposition de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour le renouvellement de celle-ci,
Considérant que le fait de grouper les commandes peut contribuer à une diminution des coûts.
Toutefois, il est précisé qu'il n'y a aucune obligation de commande.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont adopté à l'unanimité le renouvellement de la convention et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

7) PRESENTATION DES DEVIS EGLISE.

Monsieur le Maire précise que les devis attendus ne sont pas arrivés et qu'il n'est donc pas possible de délibérer à ce sujet. Dès réception des devis, la question sera remise à l'ordre du jour.

8) DEMANDE DE SUBVENTION TOITURE EGLISE.

Monsieur le Maire propose de remettre aussi cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil puisqu'il n'y a pas pour le moment de réception de devis.

Toutefois, il est proposé de prendre contact avec Stéphan BERN afin de savoir si une contribution serait possible dans le cadre des lotos du patrimoine.

9) INSTALLATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ATELIER.2022-11-07-40

Vu l'agencement de l'atelier 12 bis rue Bulloz,

Vu qu'il est nécessaire d'y installer l'eau courante et de ce fait, l'assainissement,

Considérant que le montant de ses travaux sera approximativement d'un montant de 3 000.00 €.

Il est précisé que cette installation est réalisée par la SAUR et qu'il s'agit du coût moyen de cette intervention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à la majorité

| | | |
|--|--|--|
| POUR : 5 Hubert DOISY Marianne PARIGOT Jean-Pierre GROHE Noémie VEKEMAN Régis MORET | CONTRE : 2 Michel LAMARRE Cédric MERMOUX | ABSTENTION : 4 Delphine LECOINTE Elise ALEXANDRE Stéphane GRIMAUZ Jérémy D'AMBRA |
|--|--|--|

10) MESSAGERIE SECURISEE.2022-11-07-41

Vu la proposition de mise à disposition des communes d'un service mutualisé de messagerie sécurisée par la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Considérant que le service proposé et la mise en place d'une solution de messagerie sécurisée, sur des serveurs dédiés, supervisés par le service informatique de la Communauté de Communes.

Il est précisé que la boîte mail de dix giga octets sera équipé d'un agenda et d'un carnet d'adresse accessibles depuis internet, smartphones, tablette et clients de messagerie (outlook).

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité cette proposition et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

11) DIVERS

Les colis des aînés seront commandés comme l'an dernier au magasin « Les recettes de Catherine » à Estrées Saint Denis.

La distribution se fera à la suite du spectacle qui aura lieu le samedi 17 décembre à la salle communale.

Des ilots de sapins seront mis en place pour que les habitants qui le souhaitent puissent les décorer. Cependant, les décorations des années précédentes qui sont en bon état seront remises sur les sapins afin de compléter l'action des villageois.

Monsieur le Maire va s'informer auprès de la Communauté de Communes afin de savoir si des tarifs ont été donnés pour l'installation de défibrillateurs.

Une information sera diffusée sur « panneau pocket » afin de prévenir des risques d'intoxication au monoxyde de Carbone.

Afin d'évaluer la demande et le coût d'organisation d'une cession des gestes qui sauvent, une étude sera lancée prochainement.

Il est évoqué la mise en place d'une liaison avec la Communauté de Communes pour la distribution de comprimé d'iode en cas d'incident nucléaire.

Seul le Maire ou l'un des adjoints sera missionné pour récupérer et distribuer les comprimés si nécessaire.

La taille de la haie « rue des Mares » aura lieu prochainement.

Un courrier sera envoyé à la personne qui stationne sa camionnette dans le virage « rue Neuve » afin de préserver la visibilité. Le véhicule devra être stationné un peu plus loin.

L'éclairage public sera coupé de 22 h 30 à 5 h 00.

A la demande d'un conseiller, il est évoqué la possibilité qu'un adjoint puisse compléter la convocation en l'absence de Monsieur le Maire.

Des demandes seront faites auprès de la sous-préfecture.

Par manque de temps, Madame LECOINTE informe l'assemblée qu'elle ne pourra faire la mise en page du bulletin municipal cette année.

A la demande de Conseillers, il est prévu une nouvelle réunion le lundi 21 novembre 2022 pour acter les dates de consultation citoyenne.

La séance est levée à 20 h 45.